

La trentième Salicorne, mode d'emploi

Dix-huit membres se retrouvent au sein de la commission Salicorne des pieds salés et travaillent à la trentième édition de la randonnée. La commission est soutenue par des équipes en charge du balisage des parcours, de l'accueil des participants, de la sécurité sur les chemins et le long des routes empruntées :

« Toutes les traversées de routes sont identifiées et sécurisées. Et, au sein de l'association, nous avons huit baliseurs certifiés par la Fédération française de randonnée », indique Philippe La Forge, président des Pieds salés. Des équipes de bénévoles sont aussi en charge des parkings, des ravitaillements et de tous ces « détails qui font de La Salicorne, une fête de la randonnée ».

90 % des chemins empruntés sont des chemins vicinaux ; cette année, en fonction des distances parcourues, les participants passeront par les communes de Guérande, Saint-Lyphard et Saint-André-des-Eaux.

Inscription avant le 12 juin

Les bulletins d'inscription papier sont à retirer dès à présent dans les offices de tourisme, chez les commerçants, dans les campings. Ils devront être retournés au plus tard mercredi 12 juin, à l'adresse suivante : la Salicorne, Catherine Richard, 5, Pend'hue, 44 350 Saint-Molf. Il est également possible de s'inscrire par l'intermédiaire du site Internet de l'association Les pieds salés (randoguerande.fr).

Pratique. Tarif : 5 € pour les parcours de 15, 20, 30 et 40 km et 4 € pour le 10 km. Attention, l'inscription coûtera un euro de plus si elle est prise sur place, le jour de la randonnée.

L'événement est gratuit pour les moins de 12 ans. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Enfin, les chiens ne sont pas admis.